

La Belgique

LÉOPOLD I^{er} ET LÉOPOLD II

(1830-1901)

PAR

ALFRED DIDIER

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



PARIS

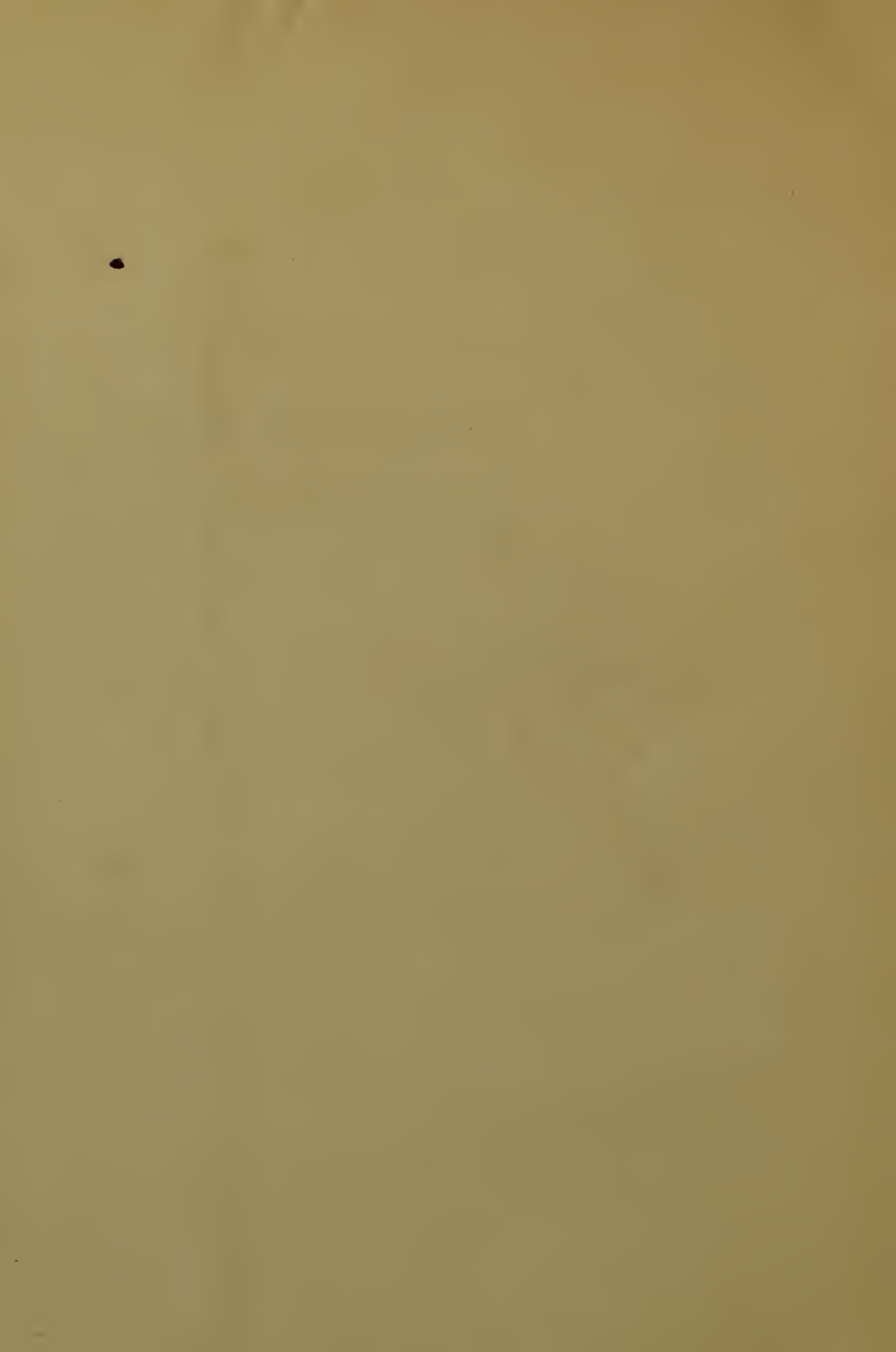
IMPRIMERIE V^{ve} ALBOUY

75, AVENUE D'ITALIE, 75

1901

R. Gouin *Trinité*
Symphonie harmonique
de l'Autour
H. Gouin

Juillet 1901



La Belgique

LÉOPOLD I^{er} ET LÉOPOLD II

La Belgique

LÉOPOLD I^{er} ET LÉOPOLD II

(1830-1901)

PAR

ALFRED DIDIER

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



PARIS

IMPRIMERIE V^{ve} ALBOUY

75, AVENUE D'ITALIE, 75

1901

AVANT-PROPOS

Pour faire suite à mes humbles travaux sur les nations amies, je présente aujourd'hui au public français, et surtout aux jeunes gens et aux jeunes filles qui poursuivent ou achèvent leurs études, une histoire sommaire de la Belgique et des deux rois qui ont imprimé un si victorieux essor à cette noble et laborieuse nation.

Ces deux rois, Léopold I^{er} et Léopold II, ont accompli tous deux une tâche mémorable.

Le premier, passionnément épris de la liberté, a su en faire profiter son peuple tout entier

Il sut délivrer son pays de l'oppression pour le rendre grand et prospère.

Rappeler ces faits, c'est en perpétuer le souvenir et en glorifier l'auteur.

Aucun citoyen, quelle que soit la nation à laquelle il appartienne, ne doit oublier de pareils hommes.

Je dédie ce travail à Léopold II, qui a si admirablement suivi les traces de son père, qui est adoré de toute la Belgique et qui jouit en France d'une popularité grandissante.

Le roi des Belges est, en effet, un « Parisien » dans la plus noble acception du mot. Il ne manque jamais d'assister aux grandes fêtes consacrées aux lettres et aux arts.

Dans un siècle de sport, il a rendu les hommages les plus flatteurs à toutes nos Sociétés qui tendent à rendre l'homme plus vigoureux et plus apte, par conséquent, à soutenir les luttes de la vie.

Sa bienveillance est aujourd'hui connue de tous. Il était donc utile de faire connaître à ceux qui l'ignorent, non seulement l'existence si bien remplie d'un auguste souverain, mais de tracer à grandes lignes, l'histoire du peuple fortuné dont, plaise à Dieu, il restera longtemps le guide suivi et toujours vénéré.



LA BELGIQUE A VOL D'OISEAU

Quand le dos tourné à la ligne monotone des côtes de Flandre, on regarde les flots jaunâtres de la mer du Nord, presque toujours mouvants, presque toujours brumeux, ne changeant de ton qu'avec les caprices du ciel tourmenté qui les surplombe, si ce n'est pas la sérénité et la joie qu'on sent descendre en soi, c'est une rêverie austère et profonde qui semble mieux en rapport avec le drame de la vie.

Quand, laissant ce spectacle, on se tourne vers l'intérieur et qu'on pénètre dans la ligne des dunes qui ourlent le rivage, le cœur s'apaise mais reste ému devant l'horizon plus restreint des ondulations sablonneuses qui se succèdent, tantôt nues, tantôt d'un jaune pâle ou argenté. Et lorsque remontant sur leurs dernières croupes, on aperçoit tout à coup la campagne flamande, se perdant au loin dans un brouillard violacé, avec ses premiers plans de pâturages, ses rangées d'arbres parfois si nombreuses qu'elles donnent l'illusion d'une forêt, étalant la gamme des verts dans de tons si intenses qu'il semble qu'une ondée vient de les aviver en les lavant; lorsque les toits rouges sur les blanches maisons rustiques piquent ce plantureux tapis et le relèvent, comme des nœuds sur une

robe; que les clochers des villages se montrent pareils à des phares dans cet espace sans bornes, on se demande quel est le plus puissant pour toucher notre âme, de cet océan de verdure tranquille et reposé ou de cet Océan toujours mobile dont on entend derrière soi la clameur.

C'est alors que l'Escaut séduit, non par la variété des aspects, mais par la grandeur de ses rives basses et gazonnées, ne laissant voir des arbres que la cime, des maisons que les toits.

Ici, encore, tout s'unit pour former une harmonie mélancolique. La bande limoneuse des eaux s'étend comme un serpent sur la surface uniforme et verte des polders.

Les bestiaux blancs, tachés de noir, marbrant les prés comme les voiliers marbrent le fleuve, semblent eux-mêmes rendus pensifs par la monotonie calme du paysage.

Si on pénètre alors dans le pays, on arrive bientôt à la région des gros villages où la propreté des Flandres éclaire le paysage par la propreté des habitations.

De chacune de ces agglomérations rayonnent les chemins plats des campagnes.

Ils se déroulent en rubans à travers les cultures fertiles, bordées d'aulnes, laissant voir ça et là une terre grasse et foncée.

Partout apparaissent, entre les feuillages, des maisons basses que le groupe principal semble avoir égrenées.

L'esprit se repose dans une sensation profonde d'abondance tranquille et sûre d'elle-même.

Pour qui cherche dans la nature une impression plus pénétrante encore de calme poétique, c'est dans la Campine qu'il faut aller, là où la zone des plaines vient se perdre dans un désert de sable sur lequel les plantis de sapins plaquent leurs grandes taches sombres.

La bruyère s'étale en nappes roses et odorantes au milieu desquelles un marais s'endort çà et là.

Les routes tracées au hasard développent au loin leurs sinuosités paresseuses. L'isolement pèse sur le paysage silencieux. La plaine Flamande prend fin.

Nous voici en Brabant. Le sol se relève comme si une force souterraine le gonflait.

Les premières collines restreignent l'horizon. Dans leurs flancs sont découpés les premiers chemins creux, aux berges abruptes et ombragées, aux ornières profondes. Les crêtes se chargent de bois où poussent en hautes futaies les hêtres.

Nous voici bientôt à la descente vers la Meuse, vers les pays de Namur et de Liège. Quelle est belle la vallée profonde où le fleuve roule, entre les superbes murailles de ses roches blanchâtres, des ondes qui ne perdent leur limpidité qu'après les orages ! L'âme n'est plus à la rêverie devant ce tableau pittoresque et vivant : elle s'élève jusqu'aux émotions héroïques.

Si, quittant ces bords, on remonte sur l'autre versant par une de ces routes qui traversent des champs où la terre devient plus sèche et plus pierreuse, on est bientôt frappé de l'étendue que prend l'horizon.

Il s'étagé en lignes indéfinies de collines rangées en amphithéâtre et que l'éloignement rend de plus en plus brumeuses, et l'ensemble est grand dans sa tristesse muette et tragique.

C'est l'Ardenne, et jamais cœur viril ne l'a contemplée pour la première fois sans se sentir ému.



HISTORIQUE DU ROYAUME

Les Belges sont originaires de la Germanie, et lors de la conquête des Gaules, ce furent les Belges qui opposèrent la plus vive résistance : *Omnium fortissimi Belgæ*, dit César.

Drusus, Germanicus, Caligula, commandèrent en Belgique.

Les Francs et les Belges, écrasés sous la domination romaine, formèrent une ligue pour expulser leurs oppresseurs. Ils établirent leur capitale à Tournay, où fut découvert, en 1658, le tombeau de Childéric.

Après la mort de Clovis, la Belgique fit partie du royaume d'Austrasie.

Charlemagne établit, aux embouchures des fleuves et des rivières, des flottilles dans le but de réprimer les brigandages des Normands; mais, à sa mort, ils ravagèrent Anvers, la Frise, Gand, Courtrai, Tournai, Louvain et les pays environnants.

Après la mort de Louis le Débonnaire, la Belgique fut comprise dans le royaume de Lotharingie, et quand celui-ci devint duché de l'Empire germanique, et se partagea en Haute et Basse Lorraine, la Belgique entra presque tout entière dans cette dernière, sauf la Flandre jusqu'à l'Escaut.

Au xv^e siècle, la Belgique échet à la Bourgogne. Le duc Philippe le Bon administra la Belgique sous le titre de grand duc d'Occident : ses possessions s'étendaient de la mer du Nord à la Somme,

Charles le Téméraire, son fils, lui succéda ; il périt à la bataille de Nancy, en 1477, ne laissant pas d'héritiers mâles.

Marie de Bourgogne, étant l'unique héritière de Charles, apporta, par son mariage avec Maximilien d'Autriche, la Belgique à l'Empire d'Allemagne, et au xvi^e siècle, Charles-Quint en composa les dix-sept provinces qui furent nommées *Cercle de Bourgogne*, et qui relevèrent de l'Empire tout en appartenant à la ligne espagnole de la maison d'Autriche.

Charles-Quint, lassé des grandeurs, abdiqua à Bruxelles en faveur de son fils, Philippe II (1555.)

Ce prince ambitieux, sombre et cruel, haïssait les Flamands qui portaient tout le poids de son caractère sous le gouvernement du fameux duc d'Albe.

Il fit périr en six ans plus de 18,000 personnes par le glaive, la roue, la corde ou les flammes.

Ces horreurs soulevèrent l'indignation de la nation entière et donnèrent lieu à des troubles qui appelèrent d'autres cruautés.

Les provinces de Hollande et de Zélande se déclarèrent en pleine révolte contre l'Espagne : mais les provinces wallonnes, le Brabant et la Flandre, furent pacifiées par le prince de Parme.

Cette insurrection, qui enleva sept provinces à l'Espagne et à l'Empire, donna naissance à la République des Provinces-Unies ; mais les provinces qui répondaient à la Belgique actuelle restèrent à la maison Austro-Espagnole.

Après la mort de Philippe II, les Belges respirèrent.

En 1714, ils passèrent dans la maison d'Autriche par le traité de Rastadt.

Charles VI, dernier prince de cette maison, mourut en 1740. Sa fille, Marie-Thérèse, lui succéda, et sut, par la douceur de son gouvernement, se faire adorer des Belges.

En 1789, Joseph II, ayant commis plusieurs infractions à la loi fondamentale du Brabant, encourut la déchéance.

Il mourut à Vienne l'année suivante.

Léopold II prit sa place, et afin d'apaiser l'irritation des Belges, il leur adressa des propositions modérées qu'ils rejetèrent.

Le maréchal Bender entra dans le Brabant, le congrès fut dissous et l'armée belge dispersée.

Léopold mourut en 1792; François II lui succéda, la France lui déclara la guerre et la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792) ouvrit aux Français le territoire de la Belgique.

Réunie à la France, elle en partagea le sort jusqu'en 1814, où l'invasion des puissances du Nord l'en sépara. Alors, elle forma par le traité de Vienne du 17 mai 1815, avec la Hollande, le royaume des Pays-Bas, sous le gouvernement de Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

Les Belges furent satisfaits pendant quelques années de ce nouveau gouvernement, mais la religion, les mœurs, le caractère, les intérêts des deux peuples étaient si fort en opposition, que l'on pouvait prévoir aisément une désunion prochaine.

Le roi la retarda toutefois par de sages concessions; mais l'opposition grandissant tous les jours, le gouvernement eut recours, en 1829, à des mesures de répression qui produisirent un effet contraire à celui qu'on en atten-

daît. Une nouvelle loi contre la presse arma le ministère et l'irritation des partis ne connut plus de bornes.

Le 25 août éclata la Révolution de Bruxelles, et de la capitale, la Révolution se propagea dans les provinces.

Les Hollandais entrèrent dans Bruxelles le 23 septembre, mais, quatre jours après, ils en furent chassés par les patriotes commandés par van Halen, et par le général français Merlin.

Un gouvernement provisoire fut établi et les couleurs brabançonnnes arborées.

Le congrès national proclama l'indépendance de la Belgique, et prononça que la maison d'Orange-Nassau était déchue du trône.

Après de longues conférences tenues à Londres, en 1831, et grâce à l'intervention de la France, la Belgique fut reconnue indépendante.

En 1832, les deux Chambres, par un vote libre, décidèrent la couronne à Léopold I^{er}, prince de Saxe-Cobourg.



LES BELGES AU COMBAT.

A des époques diverses, les Belges ont tenu parmi les peuples commerçants et manufacturiers, maritimes et militaires, un rang toujours distingué.

Leur entrée dans l'Histoire fut héroïque. Peu de nations eurent un début aussi glorieux.

Huit années de luttes à outrance contre l'empire romain et son plus illustre homme de guerre attestent ce qu'il y avait de bravoure, de patriotisme et d'indomptable énergie au cœur des Belges de ce temps-là.

Quand les grandes invasions sont terminées, que le sol de l'Europe s'est politiquement raffermi, dès la fin du haut moyen âge, les populations de la Flandre, du Brabant, du pays de Liège et du Hainaut, se placent à la tête du mouvement commercial, industriel et maritime de leur temps.

Du même coup, elles préludent aux conquêtes politiques qui firent la puissance et la splendeur des communes belges. La Flandre était alors ce qu'est l'Angleterre aujourd'hui.

Le dictionnaire maritime emprunte ses termes au flamand, et c'est dans cette langue que sont rédigés les plus anciens guides nautiques.

Un flamand illustre, Mercator, trace la première carte

hydrologique, et son collaborateur, Ortelius, compose le premier atlas de géographie.

L'un et l'autre placent la Belgique au rang le plus élevé des nations où les sciences géographiques sont en honneur.

La valeur militaire des Belges se maintient à côté d'une activité économique sans exemple à cette époque.

Par son audace, sa bravoure, son abnégation, la noblesse Belge s'illustre entre toutes aux croisades; et les *communiers*, dans les rudes combats livrés à leurs oppresseurs, se montrent les dignes descendants des compagnons de Boduagnat et d'Ambiorix.

Quand l'excès de prospérité matérielle, les dissensions civiles et religieuses, l'incapacité de s'élever à la conception de l'unité nationale, à l'heure où le cadre trop étroit de la commune et de la province ne suffit plus à l'expansion des peuples modernes, eurent compromis cette haute situation, les commerçants et les marins belges, pour se soustraire au poids écrasant des dominations étrangères, émigrent en Angleterre et en Hollande et s'y montrent encore des initiateurs et des maîtres.

Les Belges se battent alors pour l'étranger, mais s'ils ne servent plus leur pays, il lui font au moins honneur par leur vaillance et leurs talents militaires.

Pendant les ^{xv}e et ^{xvi}e siècles, ils forment la plus redoutable cavalerie de l'époque, connue sous le nom de *bandes d'ordonnance*. Sous Philippe II et au commencement du ^{xvii}e siècle, l'infanterie *wallonne* au service de l'Espagne est sans rivale en Europe.

Elle s'illustre dans la guerre de Trente ans, sous les ordres des généraux Buquoy, Mansfeldt, Tilly et Jean de Wert.

Plus tard, les régiments nationaux belges occupent le premier rang dans l'armée autrichienne.

LÉOPOLD I^{er}

Avant d'aborder l'histoire contemporaine, nous avons tenu à réunir les quelques notions sommaires qui précèdent.

Arrivons à la période qui commence en 1830. C'est celle qui inaugure avec Léopold I^{er} la prospérité de la Belgique.

En effet, le règne de ce souverain a su concilier les traditions monarchiques, les nécessités de l'ordre et les irrésistibles tendances de la démocratie.

Le roi a compris que son devoir était de gouverner par la force d'une direction habile, sans jamais engager avec les Chambres un conflit dont la Constitution ne lui aurait pas permis de sortir victorieux. Et c'est ainsi que, dans tous le cours de son règne, l'opposition est restée affaire de partis et de luttes parlementaires : elle n'est jamais remontée jusqu'au trône ; elle ne s'est jamais attaquée à la Constitution.

Le pouvoir du roi est un modérateur qui n'oppose d'obstacle invincible à aucune expression de la volonté populaire : de là sa solidité !

Il y a des princes qui se sont sacrifiés d'avance aux principes dont ils veulent assurer le triomphe. On peut en prendre le modèle en Belgique. C'est là, en effet, que

s'est épanoui d'une façon toute spéciale ce libéralisme juste et honnête, assez rapide en progrès, mais si fécond en transformations et en améliorations qu'il a assuré la gloire et consacré l'immortalité du roi Léopold I^{er}.

Partisan résolu de la liberté, il chercha par des lois sagement combinées à en assurer la pleine jouissance à ce peuple belge qu'il aima si fort.

Quand il prit les rênes de l'État, il le fit avec la ferme résolution de rester un roi constitutionnel.

Louis-Philippe, également en France, voulut rester roi parlementaire. Mais le peuple français n'était pas de taille à supporter un pareil régime.

Il faut pour cela beaucoup de sang-froid, beaucoup de vertus.

Le prince Léopold fut proclamé roi des Belges le 21 juillet 1830.

Sa grandeur de caractère, l'élévation de ses sentiments, sa générosité d'âme firent de lui l'idole du peuple belge.

Il ouvrit à Bruxelles la vraie voie libérale et parlementaire.

Il paraît que son peuple était mûr pour cela.

Ilen fut le champion le plus ardent et le plus convaincu.

En vertu de ce principe constitutionnel : *le roi règne et ne gouverne pas*, le roi Léopold sut toujours éviter de devenir un germe de discorde dans les conseils du gouvernement : non pas qu'il cherchât à se débarrasser du lourd fardeau de la responsabilité, mais parce qu'il tenait surtout à laisser le plus d'indépendance possible à chacun de ses ministres.

Par sa prudente réserve, le tact et l'adresse dans sa façon de conseiller, il jouissait d'une grande autorité morale sur tout son entourage.

Les hommes d'État belges ne manquaient jamais de venir s'inspirer près de lui. On prisait ses avis, mais presque toujours on les suivait.

Il s'imposait par son savoir et son habileté dans toutes les affaires.

Il n'était pas de question controversée qu'on ne lui soumit sans qu'il les résolût à la satisfaction générale.

Il tranchait les difficultés les plus grandes avec une adresse qui dénotait chez ce prince une grande expérience des hommes et des choses.

Avec cela, il faut bien le dire, le roi Léopold avait su s'entourer d'une pléiade d'hommes illustres, de savants, de législateurs fameux, aimant passionnément leur pays, désirant servir avec fidélité leur roi.

Léopold est le fondateur en Europe du régime constitutionnel. Nous laissons de côté l'Angleterre dont les mœurs et le tempérament sont plus différents des nôtres que ceux des peuples voisins.

Ces quelques lignes pourraient résumer une admirable vie politique. Consacrons maintenant quelques pages à l'intéressante physionomie du restaurateur de la liberté en Belgique.

*
* *

Léopold I^{er}, dont Léopold II avait pu dire : « La Belgique a comme moi perdu un père » avait une intelligence pénétrante et ferme, puissante par sa clairvoyance. Très instruit, très éclairé, sage, habile, prévoyant, persévérant, il possédait sans contredit les principales qualités d'un souverain et d'un fondateur.

Il comprenait supérieurement son époque et les exigences de celle-ci ; mais il n'était pas seulement progressiste, libéral, sous l'empire de certaines raisons politiques :

il aimait le progrès pour lui-même, pour les bienfaits dont il était la source.

Dans toutes les occasions, il montrait un esprit loyal, juste et généreux.

Son historien, Théodore Juste, nous a montré comment Léopold recherchait et favorisait de tout son pouvoir l'avancement de l'illustre maison dont il était issu : mais il avait plus d'ambition encore pour l'État qui l'avait placé à sa tête.

Il voulait que le nom belge, si longtemps oublié, fut désormais honoré et respecté partout.

On retrouvait chez le politique et chez le roi quelques-unes des traditions de Guillaume III, le libérateur de l'Angleterre.

Roi jusqu'au dernier jour, après avoir régné pendant plus de trente-quatre ans, il mourut en quelque sorte debout.

Si, dans son agonie, un de ses officiers lui avait demandé le mot d'ordre, il aurait répondu, comme l'empereur romain : *laboremus*.

Léopold I^{er}, vrai souverain en public, était peu exigeant pour lui-même. Il y avait dans sa manière de vivre des réminiscences des mœurs simples et un peu rudes de l'Allemagne.

La simplicité brillait dans ses manières et dans son langage, comme dans sa vie habituelle. Il ne recherchait aucun luxe.

Quelques chaises recouvertes de housses blondes, des rideaux blancs, de petites tables hautes où il écrivait debout : tel était l'ameublement des appartements qu'il a habités tant à Bruxelles qu'à Laeken, à Ardenne et à la villa Giulia, sur le lac de Côme.

Il portait presque toujours son uniforme de général.

Il se levait de bonne heure en toute saison, l'hiver comme l'été, et travaillait jusqu'à deux heures, ne s'interrompant que pour faire quelques pas dans son jardin, avant déjeuner.

Les affaires de l'État avaient la priorité. Il les examinait avec une grande assiduité et une grande régularité.

Chaque jour, après avoir expédié les affaires, il se livrait à l'étude. Il avait toujours autour de lui une énorme quantité d'ouvrages de toute nature et en toutes langues, et il lisait couramment, outre le français et le flamand, l'anglais, le russe, l'italien et l'espagnol.

Il avait prescrit à ses bibliothécaires de le tenir au courant des principales nouveautés. Chaque dimanche, ces livres nouveaux étaient examinés, et le roi faisait immédiatement connaître son choix. Histoire, beaux-arts, ethnographie, voyages, botanique, agriculture; son attention embrassait les différentes branches des sciences.

Il aimait les romans et sa fraîcheur d'esprit et d'impressions se révélait chez lui en toute occasion. Il jouissait des beautés de la nature en vrai poète.

La dernière fois qu'il se rendit à la villa Giulia, ce fut avec une sorte d'enthousiasme qu'il revit le voisinage des Alpes. Il était descendu de voiture, marchant sur la route, et s'arrêtant à chaque instant dans des extases qu'on pourrait appeler juvéniles.

Il communiquait ses impressions à ceux qui l'entouraient, aimant à sonder devant la grande nature les problèmes de la création.

Il était doué aussi d'une mémoire vivace. Un jour, en Suisse, comme il approchait d'un pont, il dit : « J'ai passé sur ce pont, il y a trente et un ans, et j'y ai fait la charité à un aveugle. Je suis fort curieux de voir s'il y est encore. »

L'aveugle y était

Le roi avait une volonté de fer quand il s'agissait de lui-même. Jamais il ne voulut se laisser vaincre, soit par le chagrin, soit par les souffrances.

Dans les dernières crises de sa longue maladie, alors qu'il sentait son courage faiblir, il s'était entouré de livres de littérature légère et les dévorait nuit et jour pour soutenir sa sérénité.

Il fut un des premiers diplomates de son temps, mais il était resté soldat.

Léopold était fier d'avoir passé une partie de sa jeunesse dans les camps et d'avoir pris part à quelques-unes des plus grandes batailles du commencement de ce siècle.

Un jour, une dame française lui ayant demandé s'il était militaire, il répondit : « Madame, il n'y a que quarante ans que je suis feld-maréchal. »

Voici le magnifique et très impartial jugement que Théodore Juste a porté sur l'homme vraiment grand qui nous occupe :

« Belges, vous pour qui Léopold fut un père, gardez religieusement son souvenir ! Après un long et glorieux règne, il a laissé votre pays le plus peuplé relativement, le moins imposé, le plus riche et le plus libre du continent Européen. Il a, selon les expressions d'un vaillant et infortuné prince, laissé sans tache l'écusson et le noble drapeau de la Belgique. Ne l'oublions pas, ce drapeau seul a flotté sur les clochers de notre patrie. Quel contraste avec les tristes époques qui suivirent les déchirements des Pays-Bas ? Quel contraste avec le lugubre tableau des innombrables calamités qui remplissent les deux derniers siècles ? Pendant plus de cent cinquante années, vos aïeux ont été assaillis et pressurés. Après des batailles dont on

répète encore le nom avec effroi, les bannières de Castille, de France, d'Autriche, de Hanovre et des Provinces-Unies étaient tour à tour arborées sur les murailles de nos cités conquises; et nos campagnes ravagées, l'industrie paralysée, le commerce anéanti attestaient la durée et la violence de ces luttes!

« Indépendante et neutre, la Belgique, sous son premier roi, n'a pas connu ces effroyables calamités. Elle a également ignoré les tourments et les humiliations que l'on subit sous une suprématie étrangère. D'espagnole, d'autrichienne, de française, de hollandaise, elle est devenue exclusivement belge.

« Que l'on évoque même les plus heureuses périodes de notre histoire. Peuvent-elles être comparées au règne du premier chef de la Belgique indépendante? Ah! si les contemporains de l'archiduc Albert, si même les admirateurs de Marie-Thérèse pouvaient se réveiller, ils constateraient que la Belgique a su acquérir de 1831 à 1865 une tout autre renommée que celle dont elle jouissait au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles. Ils diraient eux-mêmes que Léopold I^{er} a fait cent fois plus pour les Belges que les archiducs et que Marie-Thérèse; ils avoueraient enfin que, en comparant leur sort à celui de Belges d'aujourd'hui, ils n'étaient, hélas! ni libres, ni prospères. Laissons venir maintenant la postérité: elle sera équitable. Elle conservera pour les siècles futurs le nom du premier et sage roi de la Belgique régénérée. »

Nous avons tenu à citer en entier ce passage d'un beau livre, cette page superbe qui résume l'histoire d'un peuple et la vie de son roi.

Avant de descendre dans la tombe, Léopold I^{er} pouvait donc déclarer avec fierté: qu'il se rendait ce témoignage qu'il avait eu le bonheur de comprendre son peu-

ple ; qu'il avait respecté ses croyances et ses traditions, défendu ses droits et ses intérêts ; qu'il avait su, médiateur entre l'Europe et la Belgique, faire à son gouvernement une place honorable dans le concert des Nations et entourer le nom belge d'universelles et légitimes sympathies.

En un mot, il avait loyalement tenu les engagements pris en 1831 :

« Belge par votre adoption, je me suis fait une loi de l'être toujours par ma politique. »





Voici d'abord qu'elle est la composition actuelle de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha.

Prince régnant: Léopold II. Reine: Marie-Henriette-Anna, archiduchesse d'Autriche, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph-Antoine-Jean, palatin de Hongrie

Enfants: princesse Louise-Marie-Amélie, duchesse de Saxe, née à Bruxelles, le 18 février 1858, mariée le 4 février 1875, au prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha; la princesse Stéphanie-Clotilde-Louise-Hermine-Marie-Charlotte, duchesse de Saxe, née à Laeken, le 21 mai 1864, mariée le 10 mai 1881, au prince impérial d'Autriche, l'archiduc Rodolphe, veuve le 30 janvier 1889: Clémentine-Alberte-Marie-Léopoldine, née le 30 juillet 1872.

Frère et sœur du roi: prince Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-Georges, comte de Flandre, duc de Saxe, né à Laeken, le 24 mars 1837, lieutenant-général, marié à la princesse Marie de Hohenzollern-Sigmaringen, cousine de l'Empereur d'Allemagne et sœur du prince de Roumanie, le 1^{er} mai 1867, dont il a eu quatre enfants; princesse Marie-Charlotte-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, duchesse de Saxe, née à Laeken, le 7 juillet 1840, mariée le 27 juillet

1857, à Ferdinand-Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, empereur du Mexique.

Neveu et nièces du roi : des quatre enfants du Comte de Flandre : deux fils et deux filles, l'aîné, le prince royal, Baudouin, né à Bruxelles, le 3 juin 1869, étant mort le 25 janvier 1891, le titre de prince royal et le droit de succession au trône appartiennent à son frère, le prince Albert-Léopold-Clément-Marie-Meinrard, né le 3 avril 1875. — Les deux filles sont les princesses Henriette-Marie-Charlotte-Antoinette, née le 30 novembre 1876 et Joséphine-Marie-Caroline-Albertine, née le 18 octobre 1872.

Léopold II, roi des Belges, fils du roi Léopold I^{er}, petit-fils du roi des Français Louis-Philippe, est né à Bruxelles, le 9 avril 1835.

Il portait, avant son avènement au trône, le titre de duc de Brabant, et avait le grade de général-major, avec le commandement honoraire d'un régiment de grenadiers.

Membre du Sénat belge depuis l'époque de sa majorité, il prit part à des discussions importantes, notamment en 1855, à celle relative à l'établissement d'un service de navigation entre Anvers et le Levant.

Il aimait à soutenir particulièrement les intérêts de sa ville natale et ceux de la province de Brabant dont il portait le nom.

Prince royal, il accomplit à plusieurs reprises dans les divers Etats de l'Europe, des voyages semi-officiels.

Il poussa ses excursions jusque sur les côtes de l'Egypte et de l'Asie mineure.

En 1855, à l'occasion de l'Exposition Universelle, il fit auprès de l'Empereur des Français un séjour de près de trois semaines qui fut très commenté par la presse des deux pays.

Le roi Léopold II succéda sans aucune secousse, au trône de son père, le 10 décembre 1865.

Son avènement confirmait toutes les espérances de la nation.

Il manifestait le dessein de suivre toute la politique de liberté et de conciliation qui avait valu à la Belgique, au milieu des agitations européennes, trente-cinq années de sécurité profonde.

Les quatre premières années de son règne furent signalées, à l'intérieur, par le développement de la liberté et de la richesse publiques et, au dehors, par une parfaite harmonie avec les puissances étrangères.

Vers la fin de 1868, les bonnes relations avec la France furent un instant menacées par les difficultés de la convention relative aux chemins de fer des deux pays, mais des concessions réciproques apaisèrent les inquiétudes que ce différend avait fait naître.

Lorsque, au commencement de l'année 1869, le jeune prince royal de Belgique s'éteignit à la suite d'une longue agonie, le sentiment de douleur qui se manifesta dans les divers pays montra ce que le souverain d'un petit État constitutionnel peut acquérir de sympathies dans toute l'Europe.

Pendant la guerre franco-prussienne de 1870, la Belgique observa une stricte neutralité et ne laissa pénétrer sur son territoire les soldats français et prussiens débandés qu'après les avoir désarmés.

A l'intérieur, l'action du roi ne s'est pas seulement manifestée par plusieurs créations libérales, notamment par l'institution d'un prix de 20,000 francs, prélevé sur sa cassette personnelle pour récompenser les œuvres de l'intelligence, sans préoccupation de nationalité.

Son intervention personnelle dans une question en apparence purement scientifique, l'a conduit à doter son pays d'un formidable accroissement territorial.

Au mois de septembre 1876, à l'ouverture de la Conférence internationale géographique tenue à Bruxelles, il proposa comme but d'exploration l'Afrique centrale, et demanda aux savants réunis sous sa présidence, d'indiquer les voies et moyens qui permettraient la meilleure réalisation de ce grand projet.

Cet appui, accepté avec empressement, par les savants, devait aboutir à la suite d'une conférence internationale africaine, tenue à Berlin en février 1885, à la constitution d'un nouvel État en Afrique, l'État indépendant du Congo.

Le 21 avril suivant, le roi manifesta aux Chambres belges son intention de prendre le titre de souverain de l'État du Congo, qui lui était offert par la Conférence, et le Parlement s'empessa d'approuver cette décision, à la condition que l'Union du Congo avec la Belgique serait purement personnelle.

Toutefois, le roi ayant transféré, le 2 août 1889, à la Belgique ses droits de souveraineté sur l'État du Congo, une nouvelle convention fut conclue entre cet État et la Belgique, le 1^{er} juillet 1889, assurant à celle-ci le droit d'annexer le Congo au bout de dix ans, avec tous les droits attachés à la souveraineté.

Comme roi constitutionnel, le roi Léopold II, lors de l'élévation et de la chute des divers ministères catholiques ou libéraux qui se sont succédé sous son règne, fut strictement parlementaire.

Personnellement, il s'est toujours montré jaloux d'assurer la neutralité armée de son pays, en cas de conflagration entre de puissants voisins.

En inaugurant, en septembre 1882, le nouveau port

de Gand, il prononça un discours tendant à démontrer la nécessité d'augmenter les moyens de défense du pays, par la construction de nouvelles fortifications sur la ligne de la Meuse, ainsi que pour l'armement des troupes, et des crédits furent votés à plusieurs reprises pour ce double objet, non sans de vives discussions dans les Chambres.

Le 15 août 1887, lors de l'inauguration à Bruges du monument élevé aux patriotes Coning et Breydel qui luttèrent, il y a six cents ans, pour l'indépendance de leur pays, après avoir rappelé, dans son discours, les vicissitudes du passé qui devaient amener finalement l'indépendance et la liberté de la Belgique, le roi invitait la nation à veiller sur ses destinées, et il exprimait ses ambitions patriotiques dans un langage inspiré non de la Constitution actuelle de son État neutre, mais « du glorieux passé du Lion de Flandre. »

*
* *

Léopold II s'était montré de bonne heure partisan des idées larges et généreuses de son illustre père.

A peine âgé de vingt et un ans, il exposa ses vues au Sénat, dans les termes suivants :

« Une nationalité jeune comme la nôtre doit être hardie, toujours en progrès et confiante en elle-même. Nos ressources sont immenses et je ne crains pas de le dire, nous pouvons en tirer un parti incalculable. Il suffit d'oser pour réussir. C'est là un des secrets de la puissance et de la splendeur dont jouirent pendant plus d'un siècle nos voisins du Nord. Nous possédons sans doute autant d'éléments de succès : pourquoi nos vues se porteraient-elles moins haut? »

Ce que voulait déjà alors l'héritier de la couronne, c'était l'extension de la Belgique au delà des mers.

Lorsque longtemps après, il s'imposa la tâche de réaliser ce programme, il se trouva en face de la même indifférence et de la même hostilité qui avaient fait avorter les projets de son père. Il fallait donc aviser à des combinaisons nouvelles.

Les Belges se décident difficilement à quitter leur pays sans esprit de retour.

Autrefois cependant, ils émigraient en grand nombre, mais ces exodes furent tantôt les conséquences de calamités publiques, tantôt l'effet d'une vitalité surabondante.

Or, ces deux stimulants de l'émigration ont cessé d'exister; l'un fort heureusement pour le pays, l'autre, fort malheureusement, car, ainsi que l'a fait remarquer un historien national, le comte Goblet-d'Alviella « l'émigration est, à certaines limites, un contre-poids nécessaire à l'accroissement progressif de la population, en même temps qu'une soupape de sûreté, toujours ouverte aux éléments de turbulence et d'agitation. »

Dans ces conditions, le roi tenta de résoudre le problème de l'extension de la Belgique au dehors d'une manière qui le dispensât de s'adresser à la législature et de réclamer l'appui financier du pays.

Ce sera pour lui un titre de gloire d'avoir mené à bonne fin cette grande et difficile entreprise en y consacrant son intelligence, son activité et sa fortune avec le plus rare désintéressement.

En 1876, le roi convoqua à Bruxelles une Conférence internationale à laquelle prirent part les explorateurs, les géographes et les économistes les plus distingués de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Italie, de la Belgique.

Dans son discours d'ouverture du 14 septembre, Sa Majesté exposa en ces termes le but qu'elle avait en vue :

« Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès. »

Il ne s'agissait pas seulement de faire pénétrer en Afrique la lumière et la civilisation : il fallait, en outre, s'attacher à achever l'exploration scientifique de ce continent, à y répandre les idées et les produits des nations chrétiennes et à poursuivre la suppression de la traite des esclaves.

« Je n'irai pas, dit le roi, jusqu'à affirmer que je serai insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important, dans une question qui marquera dans notre époque, fût daté de Bruxelles. Je serais heureux que Bruxelles devînt en quelque sorte le quartier général de ce mouvement civilisateur. »

La Conférence jeta les bases de l'*Association internationale africaine*, qui devait ouvrir à la civilisation et au commerce le « continent mystérieux ».

Lorsque, l'année suivante, on apprit la mémorable traversée de ce continent accomplie par Stanley, le roi conçut l'idée de faire des découvertes géographiques de l'illustre explorateur le fondement d'une grande conception politique et commerciale. Il compléta à cet effet son œuvre par la constitution du *Comité d'études du Haut-Congo* qui devait, en partant de la Côte occidentale de l'Afrique, coopérer avec les expéditions organisées par l'association du côté de Zanzibar.

Pendant sept ans, Sa Majesté supporta à peu près seule les frais énormes qu'exigèrent ces expéditions parties des deux côtés de l'Afrique et convergeant vers l'intérieur.

A la fin de 1884, quarante stations, des routes et des

steamers ouvraient l'Afrique sur une profondeur de cinquante lieues et assuraient sur toute cette étendue des communications régulières avec la côte.

De prime abord, le sentiment populaire applaudit à l'initiative du roi.

Des comités se formèrent et les souscriptions affluèrent; mais cet élan ne se soutint pas.

Une certaine inertie, la crainte excessive de toute entreprise extérieure à grande envergure, la répugnance pour tout ce qui affecte un caractère d'inconnu ou de nouveauté, arrêtaient bientôt les premiers mouvements de sympathie. Ces sentiments dominaient surtout la presse et les hommes politiques, qui se montrèrent la plupart incrédules, méfiants, hostiles même, et décidés à ne pas encourager ce que plusieurs appelaient les rêves, les chimères du roi.

L'armée, au contraire, applaudit à l'entreprise du souverain et un grand nombre de ses meilleurs officiers s'y donnèrent de corps et d'âme. Grâce à eux et au concours persistant de citoyens dévoués, grâce surtout à la persévérance du fondateur de l'Association et du Comité du Congo, l'œuvre se développa et rencontra bientôt en Europe et dans l'Amérique, à côté de certaines inimitiés ou rivalités inévitables, des appuis solides, des adhésions chaleureuses.

En 1884, l'Association fut reconnue par les États-Unis et par l'Allemagne.

La même année, s'ouvrit, sur la convocation du gouvernement allemand, une conférence dont les travaux aboutirent à la constitution de l'*État libre du Congo*.

Quand ce résultat eut été obtenu, l'un des représentants de l'Allemagne à la Conférence s'exprima de la façon suivante :

« Tous nous rendons justice au but élevé de l'œuvre à laquelle S. M. le Roi des Belges a attaché son nom : tous nous connaissons les efforts et les sacrifices au moyen desquels il l'a conduite au point où elle en est aujourd'hui. »

L'ambassadeur anglais appuya ces paroles :

« On croyait, disait-il, que l'entreprise était au dessus des forces du roi, qu'elle était trop grande pour réussir. On voit maintenant que Sa Majesté avait raison et que l'idée qu'elle poursuit n'était pas une utopie. »

« Le monde entier, ajouta l'ambassadeur d'Italie, ne peut que témoigner de sa sympathie et de ses encouragements pour cette œuvre civilisatrice et humanitaire qui honore le xix^e siècle. »

Le prince de Bismarck s'associe à ces témoignages d'admiration en disant dans la dernière séance, avant la signature de *l'acte général* :

« Le nouvel État du Congo est appelé à devenir un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue, et je fais des vœux pour son développement prospère et pour l'accomplissement des nobles aspirations de son illustre fondateur. »

Ces manifestations donnaient un bien cruel démenti aux pessimistes qui avaient annoncé que le roi ne retirerait de ses efforts et de ses sacrifices que les plus amères déceptions ; mais elles ne les convertirent pas.

« C'est, disaient certains, un succès personnel dont il ne tirera aucun profit. Le bassin du Congo est stérile et inhabitable : les Européens y succomberont tous. On ne fera jamais rien des nègres ni de leur pays. »

Au gré de ces censeurs, une colonie florissante, des marchés opulents, de riches produits commercables,

auraient dû surgir du jour au lendemain de la barbarie africaine.

Ce n'est pas ainsi que marche la civilisation ni que procède l'Histoire.

Dans sa remarquable étude sur le *partage politique de l'Afrique*, M. Banning dit avec raison :

« L'exécution d'une telle œuvre ne s'improvise pas : un siècle n'y sera pas de trop. Mais l'expérience prouve que la tâche est en bonnes mains. Dix ans se sont écoulés depuis la fondation du *Comité d'études du Haut-Congo* (25 novembre 1878), huit ans depuis la création du premier établissement à Vivi, trois ans seulement depuis la reconnaissance de l'Association internationale. Sur quel point de l'Afrique, dans des conditions analogues, des résultats comparables ont-ils été atteints en un si court laps de temps ? De telles entreprises, toutefois, ne vont pas sans de rudes épreuves ; des mécomptes partiels se produiront encore, mais un échec total ne se conçoit plus. Trop de forces actives sont à l'œuvre ; trop de pionniers ont mis la main à la tâche. Pour un soldat qui tombe, dix autres se présentent, et plus le martyr est illustre, plus sont nombreux les dévouements qu'il suscite. »

Après avoir cité la fin glorieuse de Livingstone, de Gordon et de Nachtigal : « de tels hommes, dit l'auteur, ne meurent pas en vain ; leur œuvre est durable, leur exemple, contagieux, parce que le sentiment qui les anima est de ceux qui font le ressort moral des nations et sont la vraie source de leur grandeur. »

C'est également l'avis du baron de Richthofen, président de la Société géographique de Berlin :

« Sans exemple, dit-il, dans l'histoire des découvertes continentales apparaît la rapidité avec laquelle la partie la plus longtemps ignorée de l'Afrique, l'immense bassin du

Congo, a été explorée dans toutes ses régions; mais sans exemple aussi est la générosité avec laquelle un monarque aux idées élevées a poursuivi avec fermeté ce but sans se laisser rebuter par de dures épreuves. L'exploration du bassin du Congo est l'œuvre la plus considérable de ce dernier temps sur le continent africain. »

Ces paroles ont une haute portée, étant donnée l'autorité de celui qui les prononça.

C'est de la monarchie belge qu'on pourrait dire, non sans quelque apparence de raison, qu'elle constitue la meilleure des républiques.

Changez le titre du roi Léopold et appelez-le « Président de la République » et vous n'aurez rien à modifier ou presque rien, de la Constitution belge pour faire de la Belgique une république plus parfaite que celle qui fleurit en un pays voisin.

Mais on voit trop ce que la Belgique y perdrait, et l'on ne voit pas ce qu'elle y pourrait gagner.

La Belgique n'est pas, en effet, tiraillée entre trois monarchies et cinq ou six manières différentes de comprendre la démocratie.

Affranchie des compétitions qui visent la forme même des institutions, elle peut, Dieu merci, tenter sans les redouter, toutes les expériences.

Le roi n'est-il pas là pour arrêter l'expérimentateur au bord du cahos?

Le développement de l'industrie nationale a été l'éternel objectif du roi. Il a toujours pris le plus vif intérêt aux Expositions internationales.

Un des biographes de Léopold II, M. Auguste Meulemans, termine ainsi une spirituelle étude parue le 26 novembre dans la *Revue diplomatique* :

« Le 17 septembre 1865, ce roi de trente ans prêtait

le serment d'observer « la Constitution et les lois du peuple belge, et de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Le discours qu'il fit pour marquer les intentions du nouveau règne fut à la fois un événement et un avènement. Le début était d'une fière et crâne modestie. « Si je ne promets pas à la Belgique un grand règne et un grand roi, je lui promets, du moins, un roi Belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient. »

« Plus loin, il affirmait avec une précision admirable et un choix particulier de l'expression : « Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinions, laissant au pays le soin de décider entre elles. »

« On ne pouvait mieux dire : vingt-deux ans de règne sont là pour l'attester. En ces vingt-deux ans, pas une parole, pas un geste qui dément. Pas une fantaisie de roi ; en même temps, une vie transparente et probe, presque bourgeoise. Le goût et le respect des arts, comme il sied à l'hôte royal de Bruxelles, — ville de lettres et d'arts. Une attitude politique qui a pu être suspectée de préférences, mais non de complaisances. Mais l'amour, par exemple, des grandes entreprises coloniales, marqué jusqu'à soutenir Stanley sur sa cassette. Il est, depuis 1876, le souverain d'un État quatre fois grand comme la France et nourricier de trente millions de nègres. Sur ces terres vierges peut s'épancher, sans changer de roi, le trop-plein du peuple belge. Léopold II règne aussi là-bas, au noir pays de l'ivoire, où il propage le renom de l'économe, laborieuse et libre Belgique. »



COURONNEMENT DE L'ŒUVRE DE LÉOPOLD II

Le nouvel État du Congo et la Conférence de Berlin.

Nous allons essayer de définir la pensée civilisatrice du roi Léopold et d'étudier l'œuvre de la Conférence de Berlin, qui marque une date si glorieuse dans son règne.

Pour bien comprendre ce qu'a fait la Conférence de Berlin, l'imagination doit commencer par se dépeindre un territoire de près de trois millions de kilomètres carrés, allant de l'embouchure du Congo à l'embouchure du Zambèze, de l'Océan Atlantique jusqu'à une courte distance de l'Océan Indien.

« L'Europe y danserait à l'aise », s'est écrié un jour un écrivain français. C'est exagéré, mais les populations réunies de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France, de l'Italie et de l'Espagne y pourraient prendre leurs ébats, sans redouter de bousculades.

Voilà qui représente déjà une assez jolie étendue de terrain.

C'est sur cette immense et distant territoire baptisé « bassin du Congo » qu'ont opéré les représentants de l'Europe, assemblés à Berlin.

En moins de trois mois, ils l'ont doté d'une consti-

tution commerciale et jusqu'à un certain point politique : ils ont pourvu à son avenir ; ils y ont décrété la civilisation ; ils lui ont donné tout ce qu'il faut pour devenir, avec le temps, une Amérique Noire.

Les navires pourront désormais aller et venir librement sur tous les cours d'eau qui sillonnent cette zone de trois millions de kilomètres carrés.

Les draps de Verviers, les verres de Charleroi, les tissus de Manchester, les vins de France, y entreront comme chez eux — mieux que chez eux — car il n'y trouveront ni douanier, ni employé d'octroi pour leur barrer le passage.

Les ouvriers que le sol belge ne pouvait nourrir et qui n'avaient quelquefois d'autre travail que celui de manifester leur manque de travail, trouveront là-bas une terre hospitalière où ils exploiteront l'ivoire, la gomme, les céréales, toutes les ressources de ces fertiles régions, sous l'œil protecteur d'Etats civilisés, dont les frontières seront maintenant régularisées, dont les lois libérales sont garanties dans leur fonctionnement.

Les 80 millions d'indigènes, livrés jusqu'ici à toutes les entreprises des trafiquants d'esclaves, sont assurés pour l'avenir de leur *habeas corpus*.

Leurs protecteurs Européens sont là, engagés d'honneur et décidés à tenir à distance les bêtes de proie humaines.

Plus de servitude à craindre. Au contraire, la liberté morale elle-même garantie à ces malheureux : la liberté d'exercer leur naïve religion, comme ils l'entendent, et avec cela la faculté, l'occasion de s'instruire, de s'enrichir, de s'élever au niveau des peuples les plus éclairés de l'univers.

Est ce tout ? — Pas encore ! A ce bel édifice, la Confé-

rence de Berlin a donné comme couronnement la paix.

Dans les limites du bassin du Congo, deux ou trois puissances de droit ou de fait : la France, le Portugal, l'Association internationale africaine, se heurtaient dans leurs prétentions, et leur rivalité menaçait de troubler quelques jours la tranquillité de l'endroit.

Ces concurrents ont été mis d'accord : tout prétexte de conflit entre eux a été écarté.

De plus, des précautions minutieuses ont été prises pour prévenir toute querelle future entre les nouveaux arrivants qui pourraient plus tard se disputer les terrains sans maître.

Telle formalité d'occupation devra être observée, telle procédure conciliante suivie, pour éviter toute violation du droit d'autrui, susceptible de provoquer un dissentiment ou une querelle.

Et, non satisfaite encore, la Conférence de Berlin est allée jusqu'à prévoir le cas où des différends graves se déclareraient, en dépit de tous ces moyens préventifs, et elle a pris des mesures d'arbitrage et de neutralisation qui, si la guerre éclatait, l'empêcheraient de faire tache d'huile, et de gêner les voisins paisibles, la forceraient en un mot à demeurer rigoureusement circonscrite dans son foyer.

Telle était, à grands traits, l'œuvre que venaient d'accomplir les plénipotentiaires de l'Europe.

C'est une des belles choses du siècle : un grand acte philanthropique et politique destiné, du même coup, à servir les intérêts pratiques de tous, ce qui ne gâte rien.

Ce n'est pas exagéré de dire qu'un nouveau monde était né car, on en conviendra, rien n'existe de pareil au bassin du Congo, ainsi constitué.

Mais on n'a pas accordé à l'Europe la pleine mesure

des éloges qu'elle mérite, quand on a constaté les résultats réalisés par ses représentants à Berlin.

L'œuvre ne s'est pas faite toute seule. Que de divergences de vues il a fallu aplanir; que d'intérêts contradictoires il a fallu concilier; que de préjugés il a fallu faire taire ou sacrifier avant d'arriver au but!

Il y a eu de la part de certaines puissances une véritable abnégation, une abdication admirable de leurs préférences personnelles.

Telle des nations, qui a proposé ou accepté l'application du système libre-échangiste au Congo, est convaincue de la supériorité du protectionnisme au point de ne pas vouloir d'autre régime pour elle-même.

Telle puissance, qui doit à la guerre sa fortune et sa gloire, a désarmé devant les nègres du Congo, comme les puissances qui lui doivent les plus rudes épreuves.

Des États qui se déniaient à eux-mêmes la liberté de conscience n'ont pas hésité à la garantir, d'une façon absolue, à la population de l'Afrique Centrale.

Un pays, qui vend de l'opium à la Chine, a pris l'initiative d'un vœu destiné à protéger les noirs contre les séductions de l'eau-de-vie.

Tel autre gouvernement, qui n'a pas encore eu la bonne fortune de pouvoir supprimer chez lui des entraves à la liberté individuelle, a voté pour que l'on interdît à l'Europe d'importer au Congo des chaînes, des menottes, des carcans.

Toutes ces puissances, en un mot, se sont associées pour créer au Congo un état de choses que certaines d'entre elles pourraient à bon droit lui envier. Quand, plus tard, les peuplades africaines seront en état de le comprendre, leur reconnaissance n'excédera peut-être pas leur admiration.

Le dévouement de la Conférence de Berlin fournissait, du reste, un autre sujet de contentement. Il arrive fréquemment que ces grands congrès politiques, tout en favorisant un intérêt général, froissent des intérêts particuliers et posent les jalons de complications futures qui leur font de tristes lendemains.

Point n'était le cas. La Conférence de Berlin ne laissait derrière elle aucune amertume, aucun regret, aucune colère. Chacun de ceux qui y avait participé se réjouissait du résultat et considérait comme une victoire personnelle la victoire de tous.

La noble entreprise du roi des Belges, l'Association Africaine, sortait de la Conférence avec un état civil sans lequel son avenir eût été précaire.

Les conditions d'existence lui étaient assurées. Etouffée naguère entre les possessions de la France et celles que revendiquait le Portugal, elle avait maintenant une porte ouverte sur la mer, et il ne tenait qu'à elle de faire pénétrer, au moyen d'un chemin de fer, jusqu'au cœur de l'Afrique, la civilisation et la prospérité, dont elle avait semé les premiers germes sur les bords du Congo.

Le Portugal avait vu sanctionner des prétentions territoriales qu'on lui contestait depuis longtemps.

La France pouvait envisager avec joie les résultats atteints. La frontière du Gabon était maintenant reportée sur le littoral de Sette-Gamma et se prolongeait jusqu'au centre de l'Afrique.

On avait dit de l'Allemagne que son bénéfice se traduirait par un honnête courtage accordé à ses bons offices. Ce qui était certain, c'est que l'initiative du Congrès de Berlin et du programme adopté lui appartenait en première ligne.

Il n'y a pas que l'Angleterre elle-même qui n'ait à se

féliciter du pacte international de Berlin. Elle était entrée à la Conférence avec hésitation, soupçonnant quelque piège, redoutant quelque coalition contre son intérêt ou son prestige. Mais, en la quittant, elle se frottait les mains : elle avait soustrait le Niger au contrôle Européen.

La Belgique a le droit de faire résonner dans cet ensemble la note de la fierté patriotique.

Les hommes éminents qui la représentaient à Berlin, et au premier rang desquels il faut citer le ministre d'État baron Lambermont, ont joué au Congrès, à côté d'ambassadeurs rompus à toutes les délicatesses et à toutes les difficultés du métier, un rôle brillant dont pourraient s'enorgueillir les diplomates les plus exercés de l'Europe.

Et puis, ne l'oublions pas, cet immense bassin du Congo que la Conférence venait de convertir en un vaste Etat, était la création d'un Belge, celui-là même qui est par sa fonction la personnification de la patrie, et qui dans toutes les circonstances s'est montré à la hauteur de ce noble rôle par son caractère, sa loyauté et son amour du pays.

Les stations de l'Association Africaine, fondées au prix de tant de généreux sacrifices, élevées aujourd'hui à la dignité d'Etat, ont été l'embryon de cette « Amérique noire » qui s'épanouit dans l'Afrique centrale.

A la Conférence même, il n'y a eu qu'une voix pour féliciter le roi des Belges de la précieuse initiative à laquelle l'Europe doit le Congo et à laquelle le Congo doit l'Europe.

*
* *

L'Afrique est demeurée longtemps ensevelie dans sa vaste solitude. Excepté en Algérie, aucun essai considérable de colonisation ou de propagande n'avait été fait pour pénétrer les secrets de sa condition physique et

sociale, pour l'entraîner dans ce large et puissant courant qui tend à associer de plus en plus, dans une tâche commune, toutes les races dispersées du monde.

Sur le littoral, c'est à peine si les nations de l'Europe avait noué d'autres rapports que ceux d'opresseurs à opprimés, et au nord, le Sahara semblait une barrière infranchissable, qui condamnait éternellement à l'isolement et à l'infériorité les peuples qu'il abrite par ses dangers et par ses terreurs.

Une ère nouvelle s'ouvrait enfin pour cette terre de solitude et de mystère.

Le voile épais dont l'ignorance et la servitude avaient enveloppé l'Afrique se déchirait de toutes parts.

Ainsi donc, la création de l'État du Congo peut être considéré comme un des épisodes les plus curieux et les plus caractéristiques du xix^e siècle.

Jusqu'à présent, la plupart des établissements fondés par des nations européennes dans les pays inexplorés avaient eu pour fondateurs des missionnaires ou des aventuriers. La politique avait fait le reste.

Telle n'a pas été l'origine de l'État du Congo. Ni la propagande religieuse, ni la recherche des mines d'or, n'ont en rien contribué à l'appeler à la vie.

Il y a quelque chose d'infiniment plus moderne dans les sentiments qui lui ont donné naissance.

Au fond du cœur de tout Européen de notre temps, il y a un philanthrope doublé d'un intrépide amateur d'explorations de géographie. Le roi des Belges a eu la bonne fortune de personnifier ce double sentiment, et d'attacher son nom à la grande révolution pacifique qui allait transformer le continent noir.

Ce sera dans l'Histoire l'honneur de la maison de Cobourg d'avoir le mieux compris le rôle de la royauté moderne.

Tandis que les Habsbourg, les Hohenzollern et les Romanoff restaient avant tout des souverains militaires, les Cobourg fournissaient à l'Europe une pépinière de princes intelligents, éclairés, studieux, et dont la principale ambition était d'exercer une influence sérieuse sur les idées de leur temps.

Léopold I^{er}, le duc Ernest, le prince Albert ont essayé de reprendre, sous une forme nouvelle, le rôle que les Médicis ont joué au xvi^e siècle.

A défaut des arts et des lettres, qui n'avaient plus besoin d'être protégés, le roi Léopold II s'est mis hardiment à la tête de la croisade entreprise contre la traite des noirs, et il n'a reculé devant aucun sacrifice pour livrer à la curiosité de l'Europe les mystères du continent africain.

C'est en vertu de ce magnifique rôle joué par S. M. le roi des Belges, que toute l'Europe civilisée lui doit une reconnaissante admiration.

Et quand Léopold II vient dans nos musées, sur nos champs de courses ou nos boulevards, on ne saurait saluer assez bas ce grand roi d'un petit peuple, qui a suivi avec un persévérant génie les traces de son glorieux père, pacificateur et régénérateur de la Belgique.



